

COMMUNE DE SAINT ARMEL - CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE du 31 août 2012

L'an deux mil douze le trente et un à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de SAINT ARMEL, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Dominique PLAT, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 24 août 2012

Présents : M. PLAT, Mme GUEDON, M. LE MENACH, M. LEVESQUE, M. SOREL, M. PONDARD, M. MOUROT, M. LE CLEZIO, Mme VALIN. Mme MARESCAUX,

Absents excusés : Mme PALMER (pouvoir à M. LEVESQUE)
Mme VALIN (pouvoir à Mme GUEDON)

Absents : M. BERNARD, Mme SAINTOBIN,

Secrétaire de séance : Mme MARESCAUX

Après lecture, le compte rendu de la précédente séance est approuvé à l'unanimité.

Le Maire informe que le point n° 11 de l'ordre du jour « schéma éolien » est retiré de l'ordre du jour car la commune n'est pas concernée : la commune est hors projet et hors zones favorables.

Il demande le rajout du point « décision modificative budgétaire budget mouillages » suite à la nécessité du remplacement du véhicule mouillages.

Accord du conseil municipal, à l'unanimité, pour le retrait et le rajout des points ci-dessus de l'ordre du jour.

2012-08-31/01 : Election d'un nouvel Adjoint aux Finances

Suite à la démission de M. Le Ménach de son poste d'adjoint aux finances, M. le Maire fait appel aux candidatures pour son remplacement. M. Alain JAMOIS se déclare candidat au poste d'adjoint aux finances et il est procédé à l'élection.

Premier tour de scrutin

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	: 12
A déduire : bulletins litigieux énumérés aux articles L 65 et L 66 du code Electoral	: 0
Reste pour le nombre de suffrages exprimés	: 12
Majorité absolue	: 7
Ont obtenu M. Alain JAMOIS douze voix	: 12

M. Alain JAMOIS ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé Adjoint et a été immédiatement installé. M. Alain JAMOIS est élu Adjoint aux Finances.

2012-08-31/02 : Election d'un nouveau délégué au SIAGM

M. LE MENACH a également démissionné de ses fonctions de délégué au SIAGM. Il y a donc lieu d'élire un nouveau délégué. Il est fait appel aux candidatures. M. PLAT est candidat pour assurer cette fonction et il est procédé au vote.

Par 12 voix pour, M. PLAT est élu délégué au SIAGM. .

2012-08-31/03 : Vote des statuts modifiés de la CCPR

M. le Maire rappelle que par délibération en date de 1^{er} juin 2012, la CCPR a approuvé la modification de ses statuts à compter du 1^{er} janvier 2013. Vous trouverez en annexe le détail de ces modifications.

Par 11 voix pour et 1 abstention, le conseil municipal vote la modification des statuts de la CCPR.

2012-08-31/04 : Présentation rapport annuel 2011 du SYSEM

M. le Maire présente le rapport annuel 2011 du SYSEM sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés. Ce rapport est à la disposition du public en mairie pour lecture.

Par 12 voix pour, le Conseil Municipal donne son accord au rapport annuel 2011 du SYSEM.

2012-08-31/05 : Rapport d'activités 2011 du SIAGM

M. Le Ménach présente le rapport d'activités 2011 du SIAGM. Ce rapport est à votre disposition en mairie pour lecture.

Par 11 voix pour et 1 abstention, le Conseil Municipal donne son accord au rapport d'activités 2011 du SIAGM.

2012-08-31/06 - Décision modificative budgétaire

M. Le Ménach fait savoir que suite à la délibération en date du 04 juillet dernier décidant l'achat de matériel et de mobilier pour équiper la micro crèche qui ouvrira ses portes début septembre, il est nécessaire de prévoir au budget 2012, en investissement et en fonctionnement, les crédits pour financer ces achats.

Il propose la décision modificative budgétaire suivante :

-	<u>Fonctionnement</u> : 022 : dépenses imprévues	- 15 000 €
	65737 : subv. fonct. micro crèche	- 7 000 €
	60232 : petit équipement	+ 22 000 €
-	<u>Investissement</u> : 23157 : trav. VRD	- 13 000 €
	2183 : mat. Informatique	+ 1 000 €
	2184 : mobilier	+ 7 000 €
	2188 : matériel	+ 5 000 €
	2189	

Par 12 voix pour, le Conseil Municipal donne son accord à la décision modificative budgétaire ci-dessus relative à l'équipement de la micro crèche.

2012-08-31/07 : Plateau ralentisseur Rte de Penvins

M. Sorel explique afin de ralentir la circulation et assurer la sécurité des riverains, il est nécessaire d'installer un plateau ralentisseur Rte de Penvins.

Le coût de ce ralentisseur est de 3 500 € HT soit 4 186 € TTC (entreprise SACER).

Par 12 voix pour, le conseil municipal donne son accord à l'installation d'un plateau ralentisseur Rte de Penvins dont le coût s'élève à 4 186 € TTC.

2012-08-31/08 : Validation emploi mouillages

Le Maire fait savoir que la fonction de responsable des mouillages est assurée actuellement par un agent du service de remplacement du centre de gestion. Son contrat s'est achevé ce jour.

Suite au recrutement effectué au mois de mai, un seul candidat correspondait au profil du poste mais n'était disponible qu'au 1^{er} septembre. Il propose d'embaucher ce candidat pour une période de 6 mois en qualité d'agent non titulaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 11 voix pour et 1 abstention, donne son accord à l'embauche de M. Pierre-Yves CARON en contrat à durée déterminée pour une période de 6 mois avec répartition du temps de travail 2/3 Mouillages, 1/3 commune.

2012-08-31/09 : Remplacement véhicule mouillages

Le Maire fait savoir que suite au contrôle technique du véhicule des mouillages, le garage a informé la mairie que les réparations à effectuer sur le Kangoo se chiffraient à 1 000 €. Vu l'ancienneté et l'état du véhicule, il propose d'acquérir un nouveau véhicule.

Après examen des différentes propositions, le conseil municipal par 11 voix pour et 1 abstention, donne son accord à l'acquisition du véhicule proposé par Jaffray Automobile pour un coût de 6 936,80 € TTC.

2012-08-31/11 : Décision Modificative budget Mouillages

M. le Maire précise que suite à la décision d'acquérir un nouveau véhicule pour le service Mouillages, il y a lieu de prévoir les crédits nécessaires au budget mouillages. Il propose la décision modificative suivante :

- Art 61558 : - 8 400 €

- Art 2182 : + 8 400 €

Par 12 voix pour, le conseil municipal vote cette décision modificative budgétaire ;

2012-08-31/10 : Jardin du souvenir

M. Sorel précise qu'actuellement le jardin du souvenir est placé au milieu de l'espace vert du cimetière communal. Son déplacement permettrait de rajouter des concessions au bout d'une rangée de concessions simples.

Vu les nombres de concession déjà en place et les demandes qui parviennent en mairie, il propose de déplacer le jardin du souvenir et de le placer en haut du cimetière à gauche des columbariums où il y a actuellement de la pelouse.

1- Modification clause de révision loyer TDF(antenne La Mare)

TDF propose de réviser la clause de révision du loyer de l'antenne située à La Mare. Actuellement la révision du loyer est adossée à l'indice du Coût de la Construction (ICC).

La proposition faite par TDF est une variation annuelle forfaitairement réévaluée à 2%.

Rappel des révisions des années antérieures :

- 2008 à 2009 : + 8 %
- 2009 à 2010 : - 4,1%
- 2010 à 2011 : +1,2%
- 2011 à 2012 : + 5 %

Le total des loyers perçus de 2008 à 2012 avec la variation ICC est de 13 162,23 € . En calculant ce total avec la variation forfaitaire proposée à 2 %, nous aurions perçu 12 769,47 €.

Le Conseil Municipal doit délibérer sur ce point.

2- Questions diverses

Les questions diverses doivent être adressées au Maire 3 jours avant la séance.